

Técou, le 10 JUIN 2025

Aux Conseillers Communautaires Titulaires et Suppléants  
de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

Objet : *Convocation en Conseil de communauté  
de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet*

Madame, Monsieur,

Suite à un défaut de quorum constaté postérieurement au Conseil du 19 mai 2025 – une erreur d'émargement ayant faussé le décompte des présents – le Conseil est à nouveau convoqué par application de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

Ainsi, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération, qui se tiendra le :

**LUNDI 16 JUIN 2025 à 18h00**  
**Dans les locaux de la Communauté d'agglomération**  
**Le Nay - 81600 Técou**

L'ordre du jour du Conseil de Communauté sera le suivant :

Approbation procès-verbal

### **1°) DELIBERATIONS**

- 01- Constitution du groupement de commandes pour les accords-cadres de vérifications périodiques des équipements réglementaires
- 02- Avenant n°1 au marché de Prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés sur 10 communes de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet
- 03- Avenant n°1 aux marchés « Prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés sur 8 communes du territoire de la communauté d'agglomération secteur salvagnacois »
- 04- Avenant 1 au marché « Prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés sur 11 communes de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet »
- 05- Programme LEADER 2023/2027- Modification de la convention de partenariat avec la structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) Pays de Cocagne Gaillac-Graulhet

- 06- Bilan de la concertation et arrêt du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Giroussens
- 07- Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rivières
- 08- Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Graulhet
- 09- Modification du Règlement cadre du Fonds de concours pour l'acquisition d'équipements pour l'organisation de manifestations et d'instruments de musique

## 2°) QUESTIONS DIVERSES

## 3°) INFORMATIONS

Vous trouverez ci-joint une note explicative de synthèse relative à chaque point évoqué ci-dessus.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de toute ma considération.



Paul SALVADOR,  
Président de la Communauté d'agglomération

**Pouvoir** : Pour une bonne organisation de la réunion, il est demandé que le pouvoir soit retourné par mail à l'adresse [assemblee@gaillac-graulhet.fr](mailto:assemblee@gaillac-graulhet.fr) ou déposé au Bureau des assemblées **avant le lundi 16 juin 2025 - 12h00.**